

## Secrétariat DGS

**De:** PREF54 Defense Protection Civile <pref-defense-protection-civile@meurthe-et-moselle.gouv.fr>  
**Envoyé:** vendredi 7 juillet 2023 18:07  
**À:** Liste Maires Arr. Luneville; Liste Maires Arr. Nancy; Liste Maires Arr. Toul; Liste Maires Arr. Val-de-Briey; [presidence@departement54.fr](mailto:presidence@departement54.fr); [dgs@univ-lorraine.fr](mailto:dgs@univ-lorraine.fr); [meurtheetmoselle@secours-catholique.org](mailto:meurtheetmoselle@secours-catholique.org); [dtus54@croix-rouge.fr](mailto:dtus54@croix-rouge.fr); [didier.husson@univ-lorraine.fr](mailto:didier.husson@univ-lorraine.fr); PREF54 pref-scpp; PREF54 pref-economie; PREF54 BCab; [direction.generale@sdis54.fr](mailto:direction.generale@sdis54.fr); DDT 54/DIRECTION emis par MOTTON Nadine (Assistante de direction) - DDT 54/DIRECTION; [ud54-55.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ud54-55.dreal-grand-est@developpement-durable.gouv.fr); [ddets-direction@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:ddets-direction@meurthe-et-moselle.gouv.fr); [sp-toul@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:sp-toul@meurthe-et-moselle.gouv.fr); SPBRIEY; SPLÛNEVILLE; [nicolas.didier@adpc54.org](mailto:nicolas.didier@adpc54.org); [alexandre.mayeux@adpc54.org](mailto:alexandre.mayeux@adpc54.org); Liste EPCI; ia54; Catherine PIERRE; ARS-GRANDEST-DT54-VSSE; [bdd-ncy.cmi.fct@intradef.gouv.fr](mailto:bdd-ncy.cmi.fct@intradef.gouv.fr); [dt.grand-est@onf.fr](mailto:dt.grand-est@onf.fr); [maison.nancy@grandest.fr](mailto:maison.nancy@grandest.fr); [aurelien.schaller@adpc54.org](mailto:aurelien.schaller@adpc54.org); [dtppj-nancy@justice.fr](mailto:dtppj-nancy@justice.fr); [ars-dt54-delegue@ars.sante.fr](mailto:ars-dt54-delegue@ars.sante.fr); [udap.meurthe-et-moselle@culture.gouv.fr](mailto:udap.meurthe-et-moselle@culture.gouv.fr); SDCI Communication; [directeur.cfi-nancy@snsn.org](mailto:directeur.cfi-nancy@snsn.org); [formations@secourisme54.dtct.minint.fr](mailto:formations@secourisme54.dtct.minint.fr); [ddfip54@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip54@dgfip.finances.gouv.fr); DDPP 54 DIR; [gaelle.baty@croix-rouge.fr](mailto:gaelle.baty@croix-rouge.fr); [dtus54@croix-rouge.fr](mailto:dtus54@croix-rouge.fr); [urgence.dt54@croix-rouge.fr](mailto:urgence.dt54@croix-rouge.fr); [nicolas.didier@adpc54.org](mailto:nicolas.didier@adpc54.org); [alexandre.mayeux@adpc54.org](mailto:alexandre.mayeux@adpc54.org); [aurelien.schaller@adpc54.org](mailto:aurelien.schaller@adpc54.org); [directeur.cfi-nancy@snsn.org](mailto:directeur.cfi-nancy@snsn.org); [comdps@secourisme54.com](mailto:comdps@secourisme54.com); Gaelle Baty; Comité départemental des Secouristes Français Croix Blanche 54; [secours@udps54.fr](mailto:secours@udps54.fr); [secretariat@udps54.fr](mailto:secretariat@udps54.fr); [yves.freidinger@equipe-de-premiers-secours.fr](mailto:yves.freidinger@equipe-de-premiers-secours.fr); [urgence.dt54@croix-rouge.fr](mailto:urgence.dt54@croix-rouge.fr)  
**Cc:** CARLI Anne PREF54; Julien LE GOFF; SPBRIEY; Laurent NAVES; CHERY Malory SP LUNEVILLE; DIRECTRICE DES SÉCURITÉS; PREF54 Defense Protection Civile; [secretariat@adm54.asso.fr](mailto:secretariat@adm54.asso.fr); Anne ANDRE; DDT 54/ERC (Environnement Risques Connaissances); [philippe.guillemard@assemblee-nationale.fr](mailto:philippe.guillemard@assemblee-nationale.fr); [emmanuel.lacresse@assemblee-nationale.fr](mailto:emmanuel.lacresse@assemblee-nationale.fr); [martine.etienne@assemblee-nationale.fr](mailto:martine.etienne@assemblee-nationale.fr); [thibaut.bazin@assemblee-nationale.fr](mailto:thibaut.bazin@assemblee-nationale.fr); 'dominique potier'; [caroline.fiat@assemblee-nationale.fr](mailto:caroline.fiat@assemblee-nationale.fr); [v.del-fabro@senat.fr](mailto:v.del-fabro@senat.fr); HUSSON Jean-François; [v.guillotin@senat.fr](mailto:v.guillotin@senat.fr); Olivier Jacquin; Laurent HANNEZO  
**Objet:** Appel à projets - Journée Nationale de la Résilience - édition 2023  
**Pièces jointes:** Annexe relative aux conditions et modalités d'appel à projets - journée nationale de la résilience.pdf; Circulaire appel à projets - journée nationale de la résilience 2023.pdf

Mesdames, Messieurs,

je vous prie de trouver ci-joint une lettre-circulaire signée par Monsieur le préfet de Meurthe-et-Moselle relative à l'appel à projets pour la journée nationale de la résilience - édition 2023.

Je vous remercie d'en assurer une large transmission par vos canaux de diffusion.

Cordialement,

Jean-Marie DIDIER

Service interministériel de défense et de protection civile

[pref-defense-protection-civile@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@meurthe-et-moselle.gouv.fr)

1, rue Préfet Erignac - CS 60031 - 54038 NANCY CEDEX

Tél. 03 83 34 26 15

[www.meurthe-et-moselle.gouv.fr](http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr)

2023-2204 10/07/2023

Objet : Appel à projets journée nationale de la résilience

Destinataire : Maire

Copie(s) : CODIR / Alex









**PRÉFET  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**CABINET  
Direction des sécurités  
Service interministériel de défense  
et de protection civile**

Nancy, le 23 juin 2023

Le préfet de Meurthe-et-Moselle

à

Destinataires *in fine*

**Objet :** Appel à projets (AAP) concernant la journée nationale de la résilience (JNR) – édition 2023.

**Pièce jointe :** Annexe relative aux conditions et modalités de candidature à l'AAP.

Depuis 2009, le 13 octobre a été désigné par l'Assemblée générale des Nations Unies comme date de commémoration de la journée internationale pour la réduction des risques de catastrophe. L'objectif de cette journée est de sensibiliser les publics aux mesures qui permettent de réduire leur exposition au risque en cas de catastrophe naturelle ou technologique.

Le Gouvernement a choisi de s'inscrire dans cette démarche en instaurant en France une journée nationale annuelle de la résilience face aux risques naturels et technologiques.

La première édition de cette journée nationale de sensibilisation a eu lieu le 13 octobre 2022 et a regroupé plus de 2 000 actions de sensibilisation sur tout le territoire national, dont 700 actions dans le milieu scolaire.

L'État organise un appel à projets publié sur les sites du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer, afin de susciter et de labelliser des projets s'inscrivant dans les objectifs fixés pour la journée nationale de la résilience, dont la seconde édition sera organisée en 2023 avec un point d'orgue le 13 octobre.

Afin que la culture du risque soit de plus en plus présente dans notre quotidien, **l'appel à projets 2023, dont vous trouverez les conditions et modalités de candidature en annexe**, permettra de labelliser des projets organisés toute l'année mais seuls les projets organisés autour du 13 octobre pourront concourir pour obtenir un prix.

La journée vise à sensibiliser, informer et acculturer tous les citoyens aux risques qui les environnent, dans une logique d'actions concrètes et dans l'objectif de contribuer à la préparation de tous aux bons comportements en cas de survenance d'une catastrophe. Elle a vocation à se déployer sur l'ensemble du territoire national en se fondant sur tous formats de projets et en mobilisant le plus grand nombre de parties prenantes : citoyens, entreprises, employeurs publics, élus et collectivités territoriales, établissements d'enseignement, opérateurs publics, associations, experts et spécialistes chargés de la prévention et de la gestion des catastrophes, médias.

Elle vise à répondre aux objectifs suivants :  
Développer la culture sur les risques naturels et technologiques, notamment :

- connaître et comprendre les phénomènes ;
- informer sur les politiques de prévention ;
- cultiver la mémoire des catastrophes passées ;
- témoigner des expériences vécues ;
- faire prendre conscience du risque aux personnes exposées.

Se préparer à la survenance d'une catastrophe, notamment :

- faire connaître les autorités chargées de la vigilance, de l'alerte et de l'organisation des secours ;
- faire connaître les bons gestes et les bons comportements pour se préparer et éviter les risques ou leur aggravation, pour sauver des vies ;
- faire connaître et comprendre la signification des moyens et du signal d'alerte ;
- organiser des exercices impliquant les habitants et les employés.

Développer la résilience collective aux catastrophes, notamment :

- décrire l'organisation du « retour à la normale » après un évènement majeur ;
- faire connaître les aides apportées par la puissance publique, par les assureurs, les associations ;
- faire de la reconstruction une opportunité pour réduire la vulnérabilité et augmenter la résilience.

Je vous remercie de diffuser largement cet appel à projets et je vous encourage à organiser une ou plusieurs actions et à déposer un projet sur la plate-forme dédiée (<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/journee-nationale-de-la-resilience-appel-a-projets>), afin que la culture du risque soit de plus en plus présente dans notre quotidien.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute précision complémentaire par mail [pref-defense-protection-civile@meurthe-et-moselle.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@meurthe-et-moselle.gouv.fr) ou au 03.83.34.26.15.

Le préfet,



Arnaud COCHET

Destinataires :

Mesdames et Messieurs les maires du département  
 Monsieur le président du conseil régional Grand Est  
 Madame la présidente du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle  
 Mesdames et Messieurs les sous-préfets d'arrondissement, directeurs départementaux et chefs de services des administrations déconcentrées de l'État  
 Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours  
 Mesdames et Messieurs les présidents et directeurs d'association agréée de sécurité civile

Copie à :

Mesdames et Messieurs les parlementaires de Meurthe-et-Moselle  
 Madame la présidente de l'association des maires et des présidents d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle

## **Annexe relative aux conditions et modalités de candidature à l'appel à projets (AAP) de la journée nationale de la résilience (JNR) – édition 2023.**

Cet appel à projets permet de labelliser les événements, qui s'inscrivent dans le cadre de la journée et répondent à ses objectifs. Tout événement doit être proposé par un unique porteur de projet, éventuellement en association avec d'autres personnes (publiques ou privées). Un projet peut regrouper plusieurs actions de nature identique ou différente réalisées sur un ou plusieurs sites : une exposition, un atelier, un exercice, un jeu, une conférence ou une rencontre, une animation artistique, une visite de site, une immersion dans un environnement virtuel ou de projection d'images, etc.

### **Conditions de candidature :**

Pour être admis à participer à l'appel à projets, le candidat doit remplir les conditions de participation suivantes :

1. être doté de la personnalité juridique ;
2. présenter un projet qui répond à au moins un des objectifs de la journée ;
3. respecter la charte des valeurs de la journée.

Tout projet proposé à la labellisation de l'État doit respecter les valeurs et principes suivants, qui constituent la « charte des valeurs de la journée » :

1. l'honorabilité des personnes qui portent le projet ;
2. le respect des règles de déontologie et des règles sur la prévention des conflits d'intérêt ;
3. le respect des règles et bonnes pratiques pour la sécurité des personnes, en particulier sur les lieux de travail et les lieux d'accueil du public ;
4. le partage de savoirs, d'expériences et de savoir-faire ;
5. la rigueur scientifique et/ou technique, la qualité et la sincérité de l'information mise à la disposition de tous en veillant à sourcer les données utilisées et à disposer de leurs droits d'usage ;
6. le dialogue, l'écoute et le respect mutuel ;
7. le principe de gratuité et de libre accès aux événements et aux lieux dans lesquels ils sont accueillis ;
8. l'accessibilité des événements pour tous, dans le respect des principes d'égalité et de non-discrimination ;
9. le respect des principes du développement durable, en évitant que les événements aient un impact défavorable significatif sur l'environnement, notamment en termes de bilan carbone et de production de déchets.

En proposant un projet, le porteur s'engage à appliquer et faire appliquer la « charte des valeurs de la journée » pour la préparation, la réalisation et les suites du projet.

### **Critères d'éligibilité des projets :**

Les projets labellisés éligibles seront déclarés lauréats par l'État selon les deux critères :

- Qualité globale du projet, dont qualité de l'information et des connaissances mises à disposition ;
- Qualité de l'impact du projet sur les publics ciblés, caractère opérationnel du projet.

### **Prix de la journée « Tous résilients face aux risques » :**

Parmi les projets labellisés sur l'ensemble du territoire national, **seuls les projets se déroulant entre le 1er et le 31 octobre pourront concourir à un prix au titre de l'édition 2023 de la journée « Tous résilients face aux risques »**. Ils seront attribués aux actions les plus emblématiques, afin de saluer les initiatives les plus innovantes et les plus efficaces en termes d'impact.

Parmi les lauréats primés certains auront des prix thématiques qui seront répartis selon six catégories définies ci-après :

- Prix « public scolaire »
- Prix « entreprises »
- Prix « collectivités »
- Prix « inclusivité » (prise en compte des personnes vulnérables et des publics les plus éloignés de l'action publique notamment par des démarches « d'aller-vers »)

- Prix « risques technologiques »
- Prix « risques naturels »

#### **Un soutien financier possible :**

Pour faciliter l'émergence de projets portés par des candidats dotés d'une ingénierie limitée, une aide financière mesurée pourra être accordée. Ce soutien financier concerne en priorité les projets labellisés qui se dérouleront entre le 1<sup>er</sup> et le 31 octobre et, plus ponctuellement, ceux réalisés tout au long de l'année. Les modalités de demande d'aide financière seront transmises dans le mail de confirmation de labellisation.

#### **Support de dépôt des projets :**

Les candidats pourront déposer leur dossier via la plate-forme « démarches simplifiées » dès réception et ce, toute l'année 2023. Pour les projets souhaitant concourir à un prix, les dossiers devront être déposés jusqu'au lundi 2 octobre 2023 (12h00). Pour ce faire, vous trouverez ci-dessous l'adresse du lien permettant d'accéder à la plate-forme :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/journee-nationale-de-la-resilience-appel-a-projets>

#### **Mise à disposition d'un kit de communication :**

À l'issue de leur évaluation, les projets conformes aux objectifs sont labellisés journée « Tous résilients face aux risques » et pourront utiliser le kit de communication de l'édition 2023 (éléments de l'identité visuelle de la journée et outils de communication) permettant d'accompagner le projet et d'informer sur le dispositif mis en place. Le contenu d'un projet labellisé ne doit pas être modifié lors de sa réalisation.

L'État s'engage à répondre à chaque candidat dans un délai de 3 semaines maximum à compter de la réception d'un dossier de candidature complet. La réponse de l'État indiquera comment accéder au kit de communication mis à disposition ainsi que les conditions d'utilisation et précisera, le cas échéant, les modalités de demande d'un accompagnement financier par le candidat. Un référent de l'État est désigné par territoire pour accompagner les porteurs de projet.

L'État s'engage à fournir aux porteurs de projets labellisés un kit de communication. L'État s'engage à faire figurer les projets labellisés sur un site internet du Gouvernement, dont l'adresse est la suivante :

<https://www.ecologie.gouv.fr/journee-nationale-resilients-face-aux-risques>

Le porteur de projet devra respecter les conditions d'utilisation des outils de communication qui seront mis à sa disposition. Dans ce cadre, il pourra communiquer autour de son projet en utilisant l'identité visuelle que l'État aura définie pour la journée nationale de la résilience. Une ou des cérémonie(s) de remise de prix seront organisée(s) à l'occasion de cette seconde édition de la journée nationale de la résilience. Dans ce cadre, le porteur de projet s'engage à accepter que son projet soit soutenu le cas échéant par l'État et à accueillir le représentant de l'État ou à être convié à une cérémonie de remise des prix dans le cadre de son action pour valoriser la remise d'un prix s'il était désigné.